

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Avis général concernant construction, territoire, énergie et transports

Date de publication: KABVS 30.09.2025

Visible par le public jusqu'au: 30.12.2025

Numéro de publication: BA-VS65-0000000689

Force hydraulique – Ouverture du barrage, complète voire partielle, de l'aménagement hydroélectrique de Lavey, plusieurs communes

Concerne les communes Collonges, Saint-Maurice, Evionnaz

Titre de l'avis

Ouverture du barrage, complète voire partielle, de l'aménagement hydroélectrique de Lavey

Contenu de l'avis

Les Services industriels de la Ville de Lausanne informent la population de l'ouverture du barrage, complète voire partielle, de l'aménagement hydroélectrique de Lavey au fil des eaux du Rhône afin de réaliser les travaux sur les installations.

Le barrage se situe sur les communes de Collonges, de Saint-Maurice et à proximité d'Evionnaz.

L'ouverture sera effective du vendredi 3 octobre 2025 jusqu'au lundi 1^{er} décembre 2025 au plus tard.

Cette opération s'effectue avec l'autorisation du Service de l'énergie et des forces hydrauliques du canton du Valais et de la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud.

Durant cette opération, tout le débit fluctuant du Rhône reprendra son cours naturel entre le barrage et la confluence du Rhône avec le canal de fuite, en aval.

Nous rappelons qu'il est dangereux de stationner aux abords et dans le lit du Rhône.

Les Services industriels de la Ville de Lausanne